

COMPTE-RENDU
de la réunion du 23 JUIN 2016.

Étaient présents : Mme HURLIN Cathia, Mrs FISCHER Didier, MATHIEU Dominique, DE PAOLIS Sylvio, ZANGA Frédéric et CUCHE Sébastien. BIZZARRI Pascal et DEBRIN Jean-Luc.

Représentant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : Mr HOFF Jean-Pierre.

Membres absents :

Délibération N° 2016 - 028

Syndicat Intercommunal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Delme.
Modification des statuts.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Delme prise à l'unanimité le 10 mai 2016,

Après explication des délégués,

Après délibération,

VALIDE la modification des statuts.

SE POSITIONNE pour le maintien du Syndicat Intercommunal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Delme.

Délibération N° 2016 - 029

Syndicat Interdépartemental Médiann de la Seille. Modification des statuts.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts du SIM Seille.

Les statuts ont été modifiés par le Comité du syndicat en date du 21 avril 2016.

Les Communautés de Communes ayant pris la compétence « Rivière », se substituent aux Communes adhérentes à SIM Seille. Le syndicat devient donc un syndicat mixte.

Par ailleurs, les communes de Alaincourt-la-Côte, Delme, Donjeux, Oriocourt et Puzieux, se situant sur le ruisseau du Saint Jean ont demandé leur adhésion.

Notre commune dispose d'un délai de 3 mois pour en délibérer. A défaut de réponse, les statuts seront réputés acceptés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE la modification des statuts.

ACCEPTE l'adhésion des communes de Alaincourt-la-Côte, Delme, Donjeux, Oriocourt et Puzieux au sein du SIM Seille.

Délibération N° 2016 - 030

Commission communale de sécurité. Désignation d'un membre.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 4 mai dernier.

La DDT ne participe plus aux visites périodiques et inopinées des commissions de sécurité pour les établissements de 5ème catégorie ;

De ce fait la composition des membres des commissions communales a été modifiée.

Depuis le 1^{er} juin 2015, un agent de la commune doit siéger au sein de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE Madame LALLEMENT Fabienne, agent titulaire de la commune pour siéger au sein de la commission communale de sécurité.

Délibération N° 2016 - 031

Budget Commune 2016. Virement de crédits.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget Commune de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
042	6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATI...	0,20
				0,20

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	-0,20
				-0,20

Délibération N° 2016 - 032

Don de l'entreprise RIDONET à la Commune.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à Monsieur ZANGA Frédéric de bien vouloir se retirer de la séance avant de délibérer. Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'entreprise RIDONET LORRAINE souhaite faire un don à la commune s'élevant à 1 700.00 €. Ce don matérialisé par chèque bancaire n'impose ni conditions, ni charges à la commune. Conformément aux dispositions légales, il représente cinq pour mille du chiffre d'affaires HT de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
ACCEPTÉ le don de l'entreprise RIDONET LORRAINE s'élevant à 1 700.00 €.
AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant.
DEMANDE au comptable d'émettre le reçu correspondant au don.

Délibération N° 2016 - 033

Commune nouvelle. Proposition de la Commune de Ajoncourt.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande présentée par la Commune de Ajoncourt, sur une proposition de fusion avec la Commune de Craincourt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
DECIDE de poursuivre une démarche sur cette proposition de fusion.

Demande de dérogation scolaire – Ecole Maternelle Ile aux Enfants à Metz.

Vote à la majorité. Voix pour : 07 Voix contre : 0 Abstentions : 01

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de dérogation de secteur scolaire présentée par Madame SANZEY NICOLAS Morgane.

Madame NICOLAS Morgane souhaite scolariser dès cette rentrée son enfant Esteban à l'Ecole Maternelle Ile aux Enfants à METZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la dérogation de secteur scolaire.

DECIDE de régler les frais inhérents à la scolarité de l'enfant NICOLAS SANZEY Esteban à l'Ecole Maternelle Ile aux Enfants à Metz.

DIVERS

- Les travaux d'aménagement de sécurité de voirie sont actuellement en cours de réalisation.
- Monsieur le Maire signale que la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour notre commune a été effectuée par voie dématérialisée sur le site officiel.
- Le rebouchage des trous sur la voirie communale sera effectué le 8 juillet par les conseillers municipaux.
- Monsieur le Maire présente les nouvelles grilles tarifaires pour l'enlèvement des ordures ménagères qui seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2016.
- La subvention TEPCV du Parc Naturel Régional de Lorraine pour le projet éclairage public a été octroyée pour un montant de 7 649 €.
- Les conseillers s'entretiennent sur les préparatifs du concert du mois de septembre.

A Craincourt, le 27 juin 2016.

Le Maire :
Didier FISCHER

